



COMMUNIQUÉ PRESSE

Marseille, le 04 septembre 2025

POURQUOI CHOISIR UNE ÉCOLE DE CONDUITE LABELLISÉE QUALITÉ ?

Le label « École conduite qualité » ou certification Qualiopi est une distinction délivrée par le ministère de l'Intérieur, en respect d'un cahier des charges exigeant, garantissant un niveau de qualité élevé en matière d'enseignement, d'organisation, de pédagogie et de transparence.

Or à ce jour, **seules 23% des écoles de conduite françaises bénéficient de ce label.**

À quoi sert-il ? Que garantit ce label ? De quelles formations spécifiques ouvre-t-il les portes ? Et pourquoi est-il important de choisir une école certifiée ?

« Il nous paraît important d'informer les futurs apprentis-conducteurs et leurs familles, de l'existence de ce label, et des garanties qu'il apporte, qu'il s'agisse d'un apprentissage sérieux, d'un haut niveau de transparence et de conformité aux exigences réglementaires. Nous recommandons de vérifier la labellisation d'un établissement en amont de l'inscription, et de rester précautionneux face à des offres parfois attirantes mais souvent peu encadrées, qui jettent l'opprobre sur toute la profession. », précise Patrick Mirouse, Président des ECF.

Sur près de 12 600 écoles de conduite en activité en France, **moins de 3.000 établissements bénéficient du label « École conduite qualité » ou de la certification « Qualiopi »**, délivrés par le ministère de l'Intérieur, après avoir justifié du respect d'un cahier des charges très lourd et rigoureux. Il est reconnaissable par ses logos sur les vitrines, sur les véhicules et sur les pages de son site internet.

Les points clés de la certification :

1. Des prestations de formations exclusives

Certaines formations peuvent être dispensée uniquement par des écoles labellisées :

- **Formation complémentaire post-permis**

Cette formation vise à prévenir les excès de confiance des jeunes conducteurs et permet de réduire la période probatoire à deux ans (ou un an et demi en conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir perdu de points.

- **Formation boîte manuelle de 7 heures**

Cette formation permet aux titulaires du permis obtenu sur véhicule automatique de conduire une voiture à boîte manuelle, sans nouvel examen.

- **Formation à la conduite d'un véhicule attelé**

Une formation de 7 heures est indispensable pour conduire un véhicule attelé d'une remorque.

2. La transparence des informations et des tarifs

L'école labellisée doit mettre à disposition du public toutes les informations lui permettant de choisir son école de conduite, en toute connaissance de cause :

- Les parcours de formation individualisés
- Une proposition détaillée et chiffrée
- Le règlement intérieur
- Une documentation explicative sur la préparation à l'examen du permis de conduire
- Les procédés d'évaluations, avant, pendant et en fin de formation

De plus, l'école labellisée doit pouvoir fournir un bilan annuel comprenant le taux de réussite par filière et le nombre moyen d'heures de formation.

Enfin, une évaluation initiale réalisée sur simulateur ou en voiture, doit toujours précéder l'inscription et la réalisation du contrat, contrat qui doit correspondre au bilan de l'évaluation initiale.

3. La mise en place de moyens pédagogiques et une formation de qualité

L'école labellisée doit disposer de moyens pédagogiques (humains, matériels, équipements ...) adaptés à ses offres de formation.

Elle doit proposer des cours théoriques animés par un enseignant, abordant des thèmes de sécurité routière, et proposer un enseignement pratique progressif, prenant en compte différentes situations de conduite : conduite de nuit, voies rapides, intempéries, etc.

Les objectifs de formation doivent être rédigés et affichés clairement via des documents mis à disposition du public. Chaque programme de formation théorique et pratique doit être détaillé. Les horaires des cours théoriques portant sur des thématiques dispensées par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière doivent être affichés de manière visible.

4. Un accompagnement personnalisé

Chaque élève bénéficie d'un suivi individualisé : livret de suivi pédagogique numérique, bilans réguliers et assistance dans les démarches administratives (affectation du dossier d'examen, simulation de tests du Code, etc.).

5. Des enseignants qualifiés et régulièrement formés

Les personnels enseignants doivent être qualifiés et titulaires d'une « autorisation d'enseigner » en cours de validité.

Dans le cadre d'un apprentissage de la conduite, une bonne relation pédagogique et administrative est essentielle.

Ainsi, pour permettre aux apprentis conducteurs d'identifier l'équipe de l'école labellisée, il est obligatoire d'afficher :

www.ecf.asso.fr

- La liste des enseignants de la conduite et de la sécurité routière
- Le ou les responsables pédagogiques
- La ou les personnes chargées des relations avec les élèves

L'école de conduite labellisée doit mettre en place un plan de formation continue de ses enseignants.

6. Une amélioration continue et des sondages de satisfaction

Les écoles labellisées doivent s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Pour cela, elles recueillent les avis certifiés des élèves et anciens élèves - via un organisme indépendant ou un questionnaire - portant sur l'accueil, la disponibilité des formateurs, ou encore le contenu des formations. Ces retours permettent d'adapter les pratiques et sont complétés par un dispositif de gestion des réclamations.

En conclusion : École de conduite non labellisée qualité : quels risques pour l'élève ?

Un établissement dépourvu de certification et de label peut révéler des pratiques peu conformes. Les formules « tout inclus » à prix très réduit, masquent souvent des omissions : les frais de dossier, l'accompagnement à l'examen, ou les heures complémentaires ne sont pas annoncés dans l'offre initiale.

Il faudra payer en plus. Le risque est donc de payer plus cher à terme.